

Le 17 février 2014

JORF n°0016 du 19 janvier 2014

Texte n°2

DECRET

Décret n° 2014-39 du 17 janvier 2014 authentifiant la population des Français établis hors de France au 1er janvier 2014

NOR: MAEF1400323D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu le code électoral, notamment son article L. 330-1 et son tableau n° 1 ter annexé ;

Vu le décret n° 2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France,

Décète :

Article 1

Au 1er janvier 2014, la population des Français établis dans chacune des circonscriptions délimitées conformément au tableau n° 1 ter annexé au code électoral est la suivante :

CIRCONSCRIPTIONS	INSCRITS	
électorales	au 1er janvier 2014	
1re circonscription	212 815	
2e circonscription	99 471	
3e circonscription	155 429	
4e circonscription	171 911	
5e circonscription	118 270	
6e circonscription	163 600	
7e circonscription	141 894	
8e circonscription	142 261	

9e circonscription	151 596	
10e circonscription	150 464	
11e circonscription	135 242	
Total	1 642 953	

Article 2

Le ministre des affaires étrangères et la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 janvier 2014.

Jean-Marc Ayrault

Par le Premier ministre :

Le ministre des affaires étrangères,
Laurent Fabius
La ministre déléguée
auprès du ministre des affaires étrangères,
chargée des Français de l'étranger,
Hélène Conway-Mouret